



Procès-Verbal N°4

Réunion du Comité de Direction

Date de réunion : Mercredi 23 juillet 2025

Heure et Lieu : 15h00 au siège de la Ligue Mahoraise de Cavani

Présidence : M. Mohamed BOINARIZIKI - Ligue Mahoraise de Football

Présents : MM. Soulaïmana YOUSOUFOU, Sélémani ATTOUMANI, Saïd Ali TOILIBOU, Boinamani BACHIROU, Abdoul-Ghanyou ABDALLAH, Issouf MADI, Mahamoud SIDI MOUKOU, Hassani Kambi OUSSENI, MME. Mariama CHRISTIN, Maoulana OILI, Mohamed DJANFAR, MME Anrifina ELARIF, El Akmi NOUDJOU MOUDDINE.

Présence par procuration :

Absents : MM. Abdoul Karim ABAINE, Anziz HAMOUZA BACAR, Hamada-Hamidou SIDI, Ali ANDY, Omar-Elwadoud ABDOURAHAMANE,

Assiste :

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du PV N°3 du Comité de Direction
- 2 – Traitement des demandes de Clubs
- 3 - Gestion des matchs à risque saison sportive 2025.
- 4 – Paiement des dettes saison 2024.
- 5 - Appel à candidatures pour intégrer la CRD et la CRAD saison 2025
- 6 – Carnet noir.

1 – Approbation du Procès-Verbal N°3 du Comité de Direction :

Le Procès-verbal N°3 du Comité de Direction, réunion du mercredi 09 juillet 2025 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – Traitement des demandes de Clubs

- Courrier USCEP ANTEOU – Autorisation de sortie pour un tournoi U15

Le Comité de Direction accuse réception du courrier de USCEP ANTEOU qui demande une autorisation de sortie pour participer au tournoi d'échanges du 1^{er} au 11 août 2025 à Madagascar pour sa catégorie U15. Le Club demande également, une suspension de toutes ses rencontres 'toutes catégories' car la sortie va mobiliser tous les Dirigeants. Le Comité de Direction émet un avis

- **Favorable** USCEP ANTEOU pourra participer au tournoi U15 à Madagascar du 1^{er} au 11 août 2025. Le Comité de Direction invite le Club à prendre contact avec ses adversaires pour jouer leurs rencontres et éviter de retarder le calendrier. L'autorisation de sortie n'est donnée que pour la catégorie U15.



3 – Gestion des matchs à risque saison sportive 2025.

Compte tenu des demandes de déplacement des rencontres et des suspensions demandées par les services de la Préfecture, le Comité de Direction demande une rencontre avec les services concernés dans les meilleurs délais car la gestion des rencontres est très difficile

4 – Paiement des dettes saison 2025 :

Le Comité de Direction rappelle aux clubs de régulariser leur situation. Le paiement de la dette 2025 sera exigé avant tout engagement pour la saison 2026.

5 – Appel à candidatures pour intégrer la CRD et la CRAD saison 2025 :

Le Comité de Direction lance un appel à candidature pour intégrer la Commission Régionale de Discipline et la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire pour la saison 2025. Les candidats ont jusqu'au 15 août 2025 pour faire acte de candidature à l'adresse ligue@mayotte.fff

Le comité de direction lance également un appel à candidature pour les instructeurs.

6 – Carnet noir :

Le Comité de Direction et son président adressent leur condoléances et le soutien à la famille de jeune qui est décédé sur le terrain lors de son entraînement à SADA.

Les décisions du Comité de Direction sont susceptibles de recours devant les juridictions compétentes dans un délai de 07 jours dans le respect des articles R.141 & suivant du code du sport à compter du lendemain de la première date de publication ou notification officielle.

Président

Secrétaire Général

Mohamed BOINARIZIKI

Maoulana OILI